

plaisir que le premier de nos actes, après l'énoncé du discours du trône cet après-midi, fut d'amener précisément ce débat. Notre désir était de faire voir et de démontrer à la Chambre, comme au pays que nous n'avions pas usurpé le pouvoir et que nous étions venus nous faire juger par la Chambre. Nous sommes désireux d'avoir, sur ce sujet, l'opinion de la députation. Avec modération, prenant garde de n'employer aucune épithète ou expression trop forte, avec une entière conscience de ce que peuvent être les conséquences de ce débat et le résultat du vote qui va être pris, je veux faire quelques observations à la Chambre. C'est le 29 octobre que ce Parlement a été élu. Je suis bien prêt à reconnaître que le résultat ne fut pas aussi péremptoire que nombre d'entre nous des deux côtés de la Chambre, l'auraient désiré. Je ne révoquerai pas en doute les chiffres fournis par le très honorable chef de l'opposition touchant le nombre des libéraux, conservateurs et indépendants élus aux élections ni touchant le vote d'ensemble, sauf pour dire, peut-être, que la question posée par l'honorable député de Labelle (M. Bourassa) était pertinente, et il est fort intéressant aujourd'hui de voir le très honorable chef de l'opposition réclamant comme siens, les hommes qui ont conduit la lutte électorale dans Québec, proclamant qu'ils étaient aussi indépendants du chef de l'opposition qu'ils l'étaient du Premier ministre dans cette campagne électorale.

Il en ressort qu'on avait raison de prétendre que mon très honorable ami était en réalité le chef de leur parti et menait sa lutte électorale dans Québec par procuration. Le Gouvernement s'est réuni le plus tôt possible après le jour des élections, et, étude faite de la situation créée par le résultat, le très honorable chef du Gouvernement a donné son avis à Son Excellence, et dans une déclaration de sa part, parue dans l'*Ottawa Journal*, le 5 novembre, il disait:

Après plusieurs entrevues avec Son Excellence, au cours desquelles nous avons discuté à fond la situation créée par les récentes élections générales et tous les partis à prendre proposés, j'ai assumé la responsabilité de conseiller à Son Excellence de convoquer le Parlement à la date la plus rapprochée possible pour établir l'attitude des représentants parlementaires touchant la très importante question que pose la composition numérique des divers partis politiques. Son Excellence a daigné suivre cet avis.

Le représentant de Sa Majesté a accepté cet avis, et comme le décret de dissolution des Chambres renfermait une proclamation fixant au 10 décembre l'ouverture de la prochaine session, nous avons désigné provisoirement cette date comme celle de la rentrée de la Chambre, au cas où tous les rapports d'élections pourraient se transmettre au pré-

alable. Plus tard, nous avons constaté—et le directeur général des élections a donné un avis à cet effet—que la transmission des rapports ne pouvait s'effectuer avant le 10 décembre, que la convocation ne pouvait avoir lieu avant les premiers jours de janvier et le 7 janvier a été désigné comme date d'ouverture du Parlement. Entre-temps, le Gouvernement exprima son intention de ne pas faire de nominations importantes à des positions publiques au Canada, que dis-je? de ne régler aucune question de réelle importance avant que les représentants élus eussent eu l'occasion de décider qui constituerait l'exécutif au prochain Parlement. Cette décision a suscité une critique acerbe de la part de l'honorable chef de l'opposition qui fit, le 9 novembre, une déclaration caractérisant ainsi la décision du premier ministre:

La déclaration du premier ministre, dépouillée de ses sophismes...

Je reconnais bien là le langage de mon très honorable ami.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Un bon langage.

L'hon. M. LAPOINTE: Je continue la citation:

...est simplement l'annonce de sa détermination de se cramponner...

(*Exclamations.*) Je vois que ces mots sont suaves pour mes honorables amis d'en face. . .
...au mépris du verdict fort défavorable rendu par le peuple canadien.

Se cramponner au pouvoir en de telles circonstances, c'est usurper le pouvoir et faire fi de la volonté populaire.

Les gens du chef de l'opposition, dans la députation et la presse, ont défendu son attitude en renchérissant, et nous avons été en butte à une campagne de récriminations, de critiques sans sincérité et de vitupération souvent violente. Je me lève aujourd'hui pour défendre l'honneur d'homme public de l'honorable chef du Gouvernement et montrer que c'était non seulement son droit, mais son devoir suprême d'agir ainsi. Toute autre attitude de sa part eût constitué un abus de confiance, un empiètement sur les droits du Parlement.

Mes honorables amis d'en face devraient prendre cette question au sérieux, parce qu'elle est sérieuse. Cette Chambre est née du suffrage populaire. C'est l'instrument choisi par le peuple pour réaliser sa volonté quant au choix des membres de l'exécutif et du Gouvernement canadien. C'est aux membres de la députation qu'il incombe d'exprimer la volonté du peuple, et de l'interpréter, si elle est obscure en quelque façon. Ils sont les juges, et non mon honorable ami, ou moi-